

# PROCEDURE DE MISE A DISPOSITION DES DEFENSES FLOTTANTES

## 1. OBJET DE LA PROCEDURE

Elle définit les modalités de mise à disposition de défenses flottantes par HAROPA PORT |Le Havre auprès de ses clients pour des opérations de type séjour à quai, transbordement et avitaillement.

## 2. PRINCIPE DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS

- Défenses gonflables cylindriques de 2,5m de diamètre et de 5,5m de longueur



- Le Client demande la mise à disposition de défenses flottantes gonflables cylindriques auprès de la section entretien des ouvrages du service ETI de HAROPA PORT |Le Havre au minimum 72h avant l'opération :  
par téléphone au 06 60 53 28 05  
ou par courriel : [dominique.neveu@haropaport.com](mailto:dominique.neveu@haropaport.com)
- Dans le cas d'un contact par téléphone, cette demande doit être confirmée par mail à l'adresse précisée lors de l'échange téléphonique. Le Client devra indiquer le nombre de défenses souhaité, le nom du navire, le quai concerné, les points métriques auxquels les défenses doivent être mises en place (en accord avec la capitainerie) ainsi que la durée de mise à disposition des défenses prévue pour réaliser les opérations.
- La section entretien des ouvrages du service ETI prend en compte la demande en répondant par mail et en précisant les conditions de mise à dispositions des défenses.

- Mise à disposition des défenses cylindriques flottantes en mousse de 1,5m de diamètre et de 4m de longueur

### Principe



- Le Client demande la mise à disposition de défenses flottantes gonflables cylindriques auprès de la section entretien des ouvrages du service ETI de HAROPA PORT |Le Havre au minimum 72h avant l'opération :  
par téléphone au 06 60 53 28 05  
ou par courriel : [dominique.neveu@haropaport.com](mailto:dominique.neveu@haropaport.com)
- Dans le cas d'un contact par téléphone, cette demande doit être confirmée par mail à l'adresse précisée lors de l'échange téléphonique. Le Client devra indiquer le nombre de défenses souhaité, le nom du navire, le quai concerné, les points métriques auxquels les défenses doivent être mises en place (en accord avec la capitainerie) ainsi que la durée de mise à disposition des défenses prévue pour réaliser les opérations.

- La section entretien des ouvrages du service ETI prend en compte la demande en répondant par mail et en précisant les conditions de mise à disposition des défenses.
- Il appartient au Client de préciser, lors de sa commande auprès des services du Lamanage, de bien lui préciser où les défenses doivent être récupérées puis ramenées au même endroit, une fois les opérations terminées.

### Equipements des défenses

Les défenses du parc mises à disposition par HAROPA PORT | Le Havre sont équipées de vérines (ou cordages) utiles aux lamaneurs.

## **3. TARIFICATION DES PRESTATIONS DE MISE A DISPOSITION**

Les coûts de mise à disposition et d'utilisation des défenses pour le Client sont soumis à des tarifs externes d'amenée et de repli, ainsi que de location journalière, établis annuellement par HAROPA PORT | Le Havre et selon le type de défense utilisée.

Les différents prix s'articulent ainsi :

### *3.1 - Prix relatifs à une défense gonflable cylindrique*

- Le prix « Mise en place et repli d'une défense gonflable cylindrique 2,5 x 5,5 s'entend pour la prise en charge par HAROPA PORT | Le Havre de la défense sur le terre-plein de stockage, sa mise en place au PM du quai défini, après enlèvement des défenses éventuellement en place ainsi que l'opération inverse après utilisation.
- Le prix « Défenses gonflables cylindriques 2,5 x 5,5 type Yokohama » correspond au coût journalier de location d'une défense. Il s'applique par jour effectif d'utilisation, c'est à dire à la durée des opérations réalisées par le Client ; indépendamment des dates de mise en place et de retrait par HAROPA PORT | Le Havre.

Ces deux prix peuvent se cumuler.

### *3.2 - Prix relatifs à une défense cylindrique flottante*

- Le prix « Mise en place d'une défense » comprend la prise en charge par HAROPA PORT | Le Havre de la défense flottante en mousse sur le terre-plein de stockage, sa mise à l'eau au PM du quai défini ainsi que son remisage après utilisation.
- Le prix « Défenses cylindriques flottantes » correspond au coût journalier de location d'une défense flottante en mousse polyuréthane. Il s'applique par jour effectif d'utilisation, c'est à dire à la durée des opérations réalisées par le Client, indépendamment des dates de mise en place et de retrait par HAROPA PORT | Le Havre.

Ces deux prix peuvent se cumuler selon les conditions de mise à disposition des défenses définies ci-avant.

### *3.3 - Tarifs*

Les tarifs sont disponibles auprès du service « ETI » de HAROPA PORT | Le Havre.